



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/03/2022

L'assemblée générale extraordinaire de notre association s'est tenue le vendredi 11/03/2022 Salle Ambroise Croizat - 7 avenue de la Concorde à Vigneux-sur-Seine sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme Catherine PIGEON, Présidente de l'association.

Le rôle de secrétaire de séance était tenu par Mme Françoise LANDURÉ.

Mme Martine GILABEL et Mme Maryse SIGNÉ ont été désignées comme scrutateurs.

L'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations comme le stipule l'article 7 - Titre II du statut.

La Présidente a déclaré la séance ouverte à 19h45 en précisant que le quorum était atteint : 18 présents et 7 représentés, soit un total de 25 sur 29.

L'assemblée générale extraordinaire a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 20 - Titre V des statuts.

La Présidente a souhaité la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- > Ouverture de l'A.G. et désignation de scrutateurs
- Modification des statuts et vote :
 - Page 3 Article 7 dernier paragraphe suppression de la phrase : « le vote par correspondance n'est pas admis »
 - Page 3 Article 7 dernier paragraphe ajout de la phrase : « tous les organes et commissions de l'association Mieuxencorps 91 peuvent délibérer à distance lorsque les circonstances, et notamment l'urgence ou l'économie de moyens, le commandent »

Conformément à l'article 1 du titre I du statut de Mieuxencorps 91, l'association veille à ce que ses statuts demeurent compatibles avec ceux de la fédération.

C'est pourquoi les adhérents sont amenés à voter pour la même modification dans les statuts de l'association.

La modification des statuts a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h49. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la Présidente et la Secrétaire.

La Présidente de séance Catherine PIGEON La secrétaire Françoise LANDURE

FL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/03/2022

L'assemblée générale ordinaire de notre association s'est tenue le 11/03/2022 - Salle Ambroise Croizat - 7 avenue de la Concorde à Vigneux-sur-Seine sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée se compose de tous les adhérents à jour de leur cotisation trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé, chaque membre pouvant détenir au plus deux procurations – Titre II – Article 7.

L'Assemblée était présidée par Mme Catherine PIGEON, Présidente de l'association.

Le rôle de secrétaire de séance était tenu par Mme Françoise LANDURÈ.

Mme Véronique PERRET, Trésorière, régulièrement convoquée, était présente et a partagé avec la Présidente la lecture des documents et la mise aux votes.

Rappel: l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations comme le stipule l'article 7 – Titre II des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- 1) Ouverture de l'AG et désignation des scrutateurs
- 2) Approbation du rapport moral et d'activités 2021
- 3) Approbation du rapport financier 2021
- 4) Adoption du montant de la cotisation pour l'année 2022/2023
- 5) Adoption du montant de la cotisation 2022/2023 pour les initiateurs bénévoles
- 6) Adoption du budget prévisionnel 2022
- 7) Questions diverses

Seules pouvaient être inscrites à l'ordre du jour, et susceptibles de faire l'objet d'un vote, les questions adressées par écrit **avant le 01/03/2022 à la Présidente**.

1) Ouverture de l'AG et désignation des scrutateurs

La Présidente a déclaré la séance ouverte à 19h50 en précisant que le quorum était atteint avec 18 présents et 7 représentés, soit un total de 25 adhérents sur 29.

Tous les adhérents présents ont participé aux votes car leur adhésion datait de plus de 3 mois.

Martine GILABEL et Maryse SIGNÉ ont été désignées comme scrutateurs.

La Présidente a remercié les membres du Bureau et les animateurs pour leur investissement tout au long de l'année 2021.

2) Approbation du rapport moral et d'activités 2021

Il a été fait lecture du rapport moral et d'activités par la Présidente. La Secrétaire a mis aux votes ce rapport conformément à l'ordre du jour. Le rapport moral et d'activités 2021 a été adopté à l'unanimité.

3) Approbation du rapport financier 2021

La Trésorière a fait lecture du rapport financier conformément à l'ordre du jour, le rapport financier a été mis aux votes par la Secrétaire. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

si d

4) Adoption de la cotisation 2022/2023

La Présidente a reçu un mail le 08/03/2022 de la Fédération Sports pour Tous avec, entre autres, une augmentation de 4 € du tarif de l'ensemble des licences. Cette augmentation sera soumise aux votes lors de l'Assemblée Générale Nationale du 2 avril 2022 à Reims.

Le maintien de la cotisation 2022/2023 à 100 euros a été mis aux votes et adopté à l'unanimité.

5) Adoption de la cotisation 2022/2023 pour les initiateurs bénévoles

Comme chaque année, la licence et la cotisation des initiateurs bénévoles restent à la charge de l'association. Cette proposition a été soumise aux votes de l'assemblée et adoptée à l'unanimité.

6) Adoption du budget prévisionnel 2022

La Trésorière a procédé à la lecture du budget prévisionnel. La Secrétaire a mis aux votes ce budget, adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses

Aucune question n'ayant été adressée par courrier, la parole est donnée aux présents.

La Présidente:

- A souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents.
- A lu textuellement le mot de Jean CAMON : « Je profite du présent courriel pour te remercier, ainsi que les autres animateurs, pour le travail que vous faites pour l'association car je mesure l'investissement personnel que ça représente. A titre personnel j'apprécie particulièrement la diversité des activités proposées et l'ambiance générale que vous avez su générer, »
- A délivré des informations sur les diverses activités envisagées :
 - Pour l'instant la sortie aux Catacombes est en stand-by en attente d'un quide.
 - Les maillots sont commandés et devraient être livrés d'ici 2 semaines. Tarif : 21,60 euros. Fournisseur draveillois. Même qualité que précédente promise.
 - Le 16 avril 09h00 sortie à la journée dans la forêt de Sénart, départ de Montgeron avec pique-nique et conférencier.
 - Annulation du week-end à Mesnil St Père faute de participants. Proposition d'une découverte golf dans l'Essonne suivie d'un repas.
 - Pour janvier 2023, proposition d'un séjour de 3 jours à la montagne avec ski de fond et/ou raquettes. Lieu évoqué : Autrans, près de Grenoble. Gîte agréable, chambre 2 personnes, matériel peu coûteux, budget du précédent séjour en 2016 autour de 350 euros/personne (en grande partie liée au TGV). L'association financerait une partie du projet.
 - Euronordicwalk début juin. Pour l'instant, seuls Catherine, Philippe L, Maryse et Delphine sont intéressés.
 - Forum des Associations en septembre. La présidente propose de renouveler la participation de l'association avec la même équipe. Elle remarque que notre association bénéficie d'un très bon placement.
 - Le dimanche 18 septembre 2022, sortie champignon avec l'association de Montgeron en forêt de Rougeau.

Interventions de Véronique PERRET:

- La formation PSC1 animée par Didier va certainement reprendre: beaucoup de nouveautés dues à la pandémie. Visuels obsolètes. Le contenu doit être mis à jour. Didier nous tient informés. Les adhérents intéressés sont invités à se faire connaître.
- Didier est d'accord pour diriger la course d'orientation le samedi 2 juillet au port aux cerises, suivie d'un pique-nique. Cette sortie clôturera l'année.

 De même il nous propose en juin une activité découverte kayak le samedi après-midi à Corbeil. Le prix de l'activité kayak devrait être maintenu à 5 euros (ou très peu évoluer). Cette activité a été très appréciée des participants lors des précédentes sessions.

La Présidente :

- Est revenue sur l'opération Téléthon : non concluante, aucune recette dégagée.

 Animation marche nordique non adaptée au contexte. Elle l'a signalé à la responsable. Elle n'a pas donné suite pour l'instant à une autre sollicitation pour 2022. Il y aura une réunion avec la Mairie en fin d'année pour en débattre.
- A souhaité rappeler les bonnes pratiques de la marche nordique : je prends un bon petit déjeuner ; je m'habille en fonction de la météo ; j'ai une bonne paire de chaussures ; j'arrive à l'heure (début échauffement à 9h45) ; j'ai à portée de main une boisson pour m'hydrater et un petit en-cas pour éviter le coup de barre sans attendre la pause.
- A la suite des chutes de Bruno lors d'une précédente séance, elle est revenue sur un sujet qui préoccupe les animateurs et la Présidente en termes de sécurité : la distance qui s'allonge fortement entre les premiers et les derniers. Si l'animateur est derrière, il ne peut être devant pour montrer le chemin et vice-versa. Il doit alors parcourir rapidement une distance importante pour récupérer l'ensemble de son groupe en sachant que le non-retour des premiers sur les retardataires est aussi un point négatif.
- Elle rappelle que la marche nordique est un sport qui demande un effort particulier par rapport au rythme à soutenir. Le rythme devrait être entre 6 et 7 km/h. S'approcher du 6 km/h pour fin juin est un objectif qui pourrait être atteint à la condition que les retardataires fassent un effort afin de rester au contact et que les premiers reviennent chercher les derniers afin de collaborer ensemble.
- Elle insiste sur l'importance de bien lire les messages lors des invitations aux marches et ateliers pour éviter les confusions.

Adhérents:

Albertine indique qu'en effet, elle revient rarement chercher les derniers car elle profite du temps d'attente pour récupérer afin de tenir jusqu'à la fin de la marche.

Bruno TEINTURIER suggère d'appréhender ce retour sur ses pas comme un temps de récupération.

Véronique PERRET a le même ressenti qu'Albertine. Elle s'efforce de rester devant pour garder le rythme. Elle suggère que les animateurs fixent les pauses et que celles-ci ne soient pas à l'initiative des adhérents.

Nouveaux adhérents:

- Maria a été très motivée par les explications de Catherine PIGEON lors du forum. Le rythme est assez intense mais elle s'accroche et veut progresser.
- > Daniel et Yveline ont beaucoup apprécié l'accueil réservé par le groupe.

Interventions des animateurs(trice)

Philippe LARCHER

Indique que les nouveaux venus se sont bien intégrés au groupe et qu'ils ne sont pas les demiers. Que le nombre d'animateurs formés est avant tout pour pouvoir se relayer les samedis matin d'autant qu'avec les ateliers, les rendez-vous se multiplient. Le club a la chance d'avoir 5 animateurs avec leurs propres axes d'entraînement et leur diversité de parcours, ce qui est un point fort. Si les marches avaient lieu uniquement

il d

au port aux cerises, les problèmes de rythme et de retours en arrière n'existeraient pas car le parcours serait connu de tous. La vocation de l'association est de faire de la marche nordique et non de la randonnée forestière. Les pauses doivent être moins fréquentes et l'hydratation doit se faire en marchant de sa propre initiative.

- Précise que lors des ateliers dynamiques et renforcement musculaire, le kilométrage est forcément moins élevé.
- Indique que lors de la dernière marche dynamique, nous avons atteint 14,5 km en 2h15 malgré le terrain glissant et tout en effectuant quelques pauses. Lors de l'inscription aux ateliers, attention à bien prendre connaissance des prérequis.
- Concernant la participation au Téléthon, confirme que nous n'y participerons plus dans le contexte du marché de Noël. L'activité physique ou sportive n'est pas adaptée au public présent (familles avec enfants et poussettes, en tenue de ville).
- Propose une marche à la journée le samedi 9 avril à Bures sur Yvette. A noter : une bonne montée au départ. Covoiturage encouragé.
- > Se demande si l'on pourrait conjuguer une marche le matin avec l'activité kayak l'après-midi (et pique-nique entre les deux, le lieu étant très agréable). A étudier.

Les autres animateurs rejoignent l'analyse de Philippe LARCHER sur le rythme des marches. Philippe CLERBOUT pense que les pauses sont trop fréquentes, trop longues et que cela casse le rythme. Patrick MOTTIN confirme qu'il faudrait faire 6 km/h, la distance réalisée atteignant en moyenne 4,8 km seulement cette année.

Bruno TEINTURIER:

- Remercie les participants aux ateliers BungyPump pour leur présence et leurs retours sur ces ateliers.
- Indique que la formation BungyPump est très intéressante et très dense. Difficile de tout mémoriser, mais un support est fourni.
- Rappelle que, l'an dernier, il avait filmé plusieurs marcheurs en individuel et leur avait adressé une analyse de leur technique et des préconisations. Il propose de le refaire pour ceux qui le souhaitent.

Intervention des membres du bureau

Françoise LANDURÉ informe qu'un message sera envoyé aux adhérents dont le certificat médical est caduc pour la nouvelle saison 2022/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la Présidente et la Secrétaire.

La Présidente Catherine PIGEON La Secrétaire Françoise LANDURÈ

A d